

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2021

Ci-dessous les principales décisions prises lors du conseil municipal de Neuville en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

## **Affaires générales**

Les procès-verbaux des séances du 21 mai et du 11 juin ont été approuvés.

## **Finances**

La liste des biens éligibles à la taxe sur les friches commerciales pour 2021 a été mise à jour, acceptée et sera transmise aux services fiscaux de la Vienne.

Des subventions individuelles de 500 € ont été allouées à deux jeunes sportifs neuvillois de haut niveau.

Un certain nombre de recettes d'assainissement ont été admises en créances atteintes.

La commune de Neuville a accordé sa garantie à l'emprunt souscrit par Habitat de la Vienne pour la mise en location d'un logement allée de Virginie à Bellefois.

## **Ressources humaines**

Le conseil municipal a validé l'octroi d'une prime exceptionnelle covid pour les agents ayant été en contact avec un public à risque en 2020.

Le recours à un nouveau contrat d'apprentissage en espaces verts pour une durée de 2 ans a été validé pour la prochaine rentrée de septembre.

## **Sport et vie associative**

La candidature du département de la Vienne comme porteur de projet pour le compte de la commune de Neuville et la communauté de communes du haut-Poitou, en vue d'accueillir un camp de base d'une délégation étrangère à l'occasion de la coupe du monde de rugby 2023 en France, a été confirmée et les pièces administratives correspondantes adoptées par le conseil municipal.

## **Urbanisme et grands projets**

Un projet d'aménagement de logements et commerces portés par la SCI PICTO VILLA sur le périmètre de l'ancienne friche commerciale ED a été approuvé par le conseil municipal.

Ce programme porte sur la création de 46 logements dont 8 maisons mitoyennes avec terrain, d'un parking souterrain, de boxes de rangement et d'espaces verts communs.

Une partie du rez-de-chaussée du programme de logements collectifs sera occupé par des cellules commerciales à louer.

Les biens construits à cette occasion seront loués à la commune qui gèrera ainsi un parc immobilier locatif pendant une durée de 30 ans, avant le cas échéant de se porter acquéreur desdits biens à l'issue de cette période.

En parallèle, diverses emprises immobilières seront cédées à la commune en vue d'intégrer les domaines public et privé de la collectivité.

La livraison de ce programme immobilier est prévue début 2024.